

# TAXE DE SÉJOUR 2025

TOUT LE MONDE Y GAGNE!



HÔTES ET PROPRIÉTAIRES DE  
RÉSIDENCES SECONDAIRES

UN RETOUR SUR  
INVESTISSEMENT

HABITANTS DES  
COMMUNES

UN PLUS JUSTE  
ÉQUILIBRE

CRANS MONTANA   
*Absolutely*

# UNE SITUATION ACTUELLE DÉSÉQUILIBRÉE

Depuis 2018, tous les hôtes séjournant dans les logements de vacances (hôtels, campings, auberges de jeunesse, etc.) paient la taxe de séjour par nuitée et les propriétaires de résidences secondaires paient un forfait annuel. Le propriétaire a la possibilité d'encaisser la taxe auprès de ses hôtes et de la conserver.

Conformément à la loi sur le tourisme, la somme totale récoltée par les taxes est entièrement utilisée dans l'intérêt des assujettis et du développement touristique.

**Or, le système actuel ne permet pas de couvrir l'ensemble des dépenses liées au développement touristique. Les communes doivent compenser le manque important par les impôts.**

# POURQUOI UNE AUGMENTATION ?

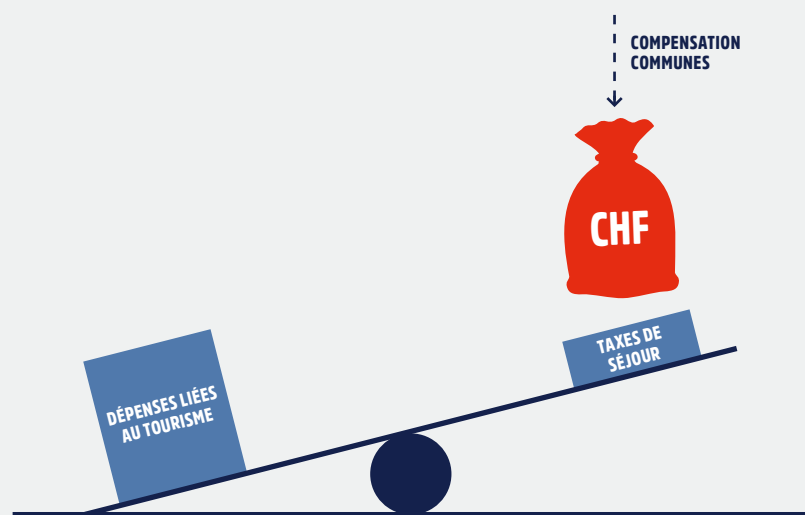
**La taxe actuelle ne suffit pas pour entretenir les infrastructures existantes et représente un frein au développement de nouvelles prestations.**

Actuellement, plus de CHF 8 millions par an liés à ces coûts d'entretien sont financés via les impôts des communes de Crans-Montana, Icogne et Lens. Cette somme conséquente pourra en partie être couverte par la nouvelle taxe de séjour.

Une augmentation de cette dernière de CHF 2.- contribuera à réduire l'excédent actuel de dépenses des communes pour la mise à disposition des services et infrastructures touristiques.

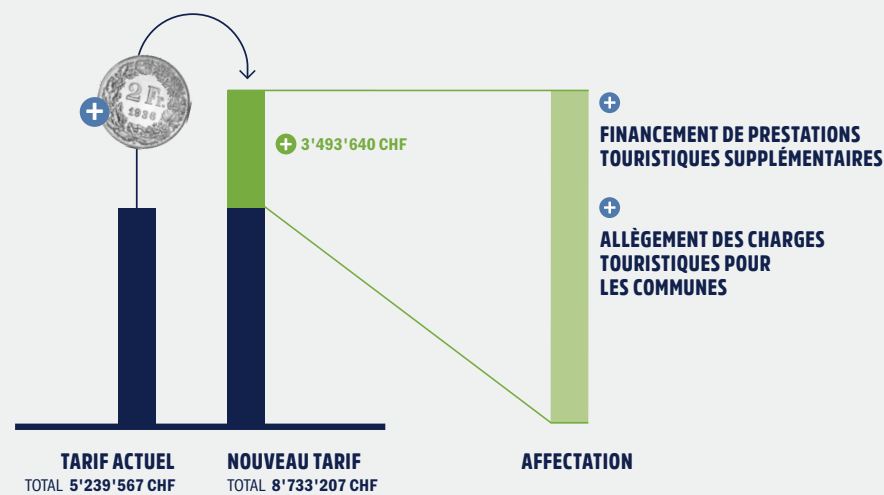
Tout le monde bénéficiera de cette progression: habitants, propriétaires de logements de vacances, visiteurs, exploitants, etc.

## RÉPARTITION DES CHARGES TOURISTIQUES



**CES CHARGES PÈSENT LOURD SUR LES COMMUNES**

## SIMULATION D'UNE AUGMENTATION DE 2 CHF



**UNE MEILLEURE RÉPARTITION DES CHARGES TOURISTIQUES**

# UNE OPPORTUNITÉ POUR LE HAUT PLATEAU

Une région est attractive selon la qualité de son offre, de ses animations et ses infrastructures: plus elle plaît, plus elle attire de monde! Et plus l'économie locale est florissante.



La taxe de séjour, affectée uniquement à des dépenses liées au tourisme, est un outil financier essentiel. Elle est prélevée lorsqu'un visiteur passe une nuitée sur nos trois communes: hôteliers (ou privés qui louent leur bien sur Airbnb par exemple) doivent prélever cette taxe; quant aux propriétaires de résidences secondaires, ils s'acquittent d'un forfait.

Crans-Montana améliore constamment son tourisme, offrant ainsi à notre région les moyens de ses ambitions pour satisfaire nos hôtes. Augmenter la taxe de séjour nous permet de poursuivre ce développement.

**MARTIAL KAMERZIN**  
PRÉSIDENT DE LA COMMUNE D'ICOGNE

En augmentant de 2 francs le montant de la taxe de séjour, les revenus supplémentaires pourront être utilisés pour améliorer les services et infrastructures proposés à nos visiteurs, tout en réduisant la pression sur les finances publiques.

Depuis la construction des premiers hôtels il y a plus d'un siècle, nous avons considérablement amélioré notre offre. Le Haut-Plateau est devenu une destination de renommée mondiale, connue pour la richesse de ses loisirs. Animations et événements occupent de plus en plus les quatre saisons, stimulant l'ensemble de notre économie. Fortement impliquées, nos communes soutiennent le tourisme et les manifestations qui s'y déroulent. Et tout cela a un coût, que la taxe de séjour permet de couvrir en partie.



**DAVID BAGNOUD**  
PRÉSIDENT DE LA COMMUNE DE LENS

Quel est le meilleur moyen de dire son plaisir à visiter une région? En contribuant à son développement! Et bien sûr en s'y rendant régulièrement.



D'un côté, les habitants d'une région touristique contribuent au financement des infrastructures dimensionnées en tenant compte de l'occupation maximale de tous les chalets, appartements et hôtels. De l'autre, les voyageurs de passage et les propriétaires de résidences secondaires apportent une

contribution essentielle au dynamisme de leur lieu de vacances grâce à la taxe de séjour. Tous ensemble, habitants et hôtes, profitent d'une région dynamique et attractive.

Un subtil équilibre qui permet à chacun de profiter d'une région magnifique comme celle de Crans-Montana.

**NICOLAS FÉRAUD**  
PRÉSIDENT DE LA COMMUNE  
DE CRANS-MONTANA

# LES IDÉES REÇUES

FOIRE AUX  
QUESTIONS  
EN LIGNE



## LA TAXE ACTUELLE EST DÉJÀ TRÈS HAUTE!

**C'est faux.** En comparaison des destinations concurrentes offrant un même niveau de prestations, Crans-Montana est parmi les moins chères de toutes.

## LES COMMUNES VONT S'EN METTRE PLEIN LES POCHE!

**C'est faux.** Conformément à la loi sur le tourisme, la somme totale récoltée par les taxes est entièrement utilisée dans l'intérêt des assujettis et du développement touristique (infrastructures, événements, animations, information, My Explorer Card, etc.).

## LA TAXE ACTUELLE SUFFIT AMPLEMENT!

**C'est faux.** Aujourd'hui la taxe ne permet pas de couvrir l'ensemble des charges touristiques. Les citoyens des communes de Crans-Montana, Lens et Icoigne paient pour plus de CHF 8 millions de prestations touristiques via leurs impôts. Cela pèse très lourd sur les budgets communaux, empêchant l'attribution de fonds à des projets de développement ou d'éducation par exemple.

## JE N'UTILISE PAS LA MY EXPLORER CARD, JE NE TIRE AUCUN PROFIT DE LA TAXE!

**C'est faux.** Car même si vous choisissez de ne pas utiliser la My Explorer Card, vous pouvez accéder librement et gratuitement à de nombreuses infrastructures et événements touristiques. De plus la taxe de séjour permet à la destination Crans-Montana des investissements qui la rendent toujours plus attractive. Or, une résidence secondaire voit sa valeur monter en même temps que l'attractivité de la destination où elle se trouve.

## ON PAIERA UNIQUEMENT POUR COMBLER LES TROUS!

**C'est faux.** Une partie de la taxe récoltée sera destinée au développement de nouvelles prestations.

### Remontées mécaniques

Gratuité et tarif préférentiel de mi-juin à fin octobre

### Bus navettes en station

Libre accès toute l'année

### Un grand nombre d'activités

Gratuité et tarif préférentiel

140 km de pistes de ski ♦ 275 km d'itinéraires VTT ♦ 320 km de randonnée estivale ♦ 113 km de randonnée pédestre hivernale ♦ 88 km de ski de randonnée ♦ 360 km d'itinéraires de vélo de route ♦ 230 km d'itinéraires de trail ♦ Centre de Congrès ♦ 7 Lacs ♦ Wake Park ♦ Centre équestre ♦ Ski de fond ♦ 3 parcours de golf ♦ Piscine extérieure ♦ Patinoire intérieure et extérieure ♦ Snow Island ♦ Football ♦ Mini-golf ♦ Places de pique-nique ♦ Plage ♦ Musées ♦ Casino ♦ Beach Volley ♦ Aires de jeux ♦ Beach Club ♦ Maison de Bibi ♦ Bike Park ♦ Pédalos ♦ Snowtubing ♦ Sport Center ♦ Pêche ♦ Circuit de petites voitures électriques ♦ Curling ♦ **Et bien plus encore!**

## MY EXPLORER CARD



# LA TAXE DE SÉJOUR UN RETOUR SUR INVESTISSEMENT GARANTI

## INFRASTRUCTURES

## INFORMATION

## ÉVÉNEMENTS ET ANIMATIONS

Festival Am Stram Gram ♦ Chasse au trésor ♦ Fête Nationale suisse ♦ Carnaval ♦ Jeep Heep Heep ♦ Meeting International Fiat 500 & Vespa ♦ Omega European Masters ♦ Wildstrubel by UTMB® ♦ Concerts Ambassadors of Music ♦ Icoigne Jazz ♦ Inalpe/Désalpe ♦ Wine & Music ♦ Le Marché de Crans-Montana ♦ Crans-Montana Classics ♦ Discos glaces ♦ Fêtes de Noël et Nouvel An ♦ Chemin des Lanternes ♦ Coupe d'Europe FIS ♦ Audi FIS Coupe du Monde de ski alpin ♦ Caprices Festival ♦ Défi des Faverges ♦ Sport Talents Charity Day ♦ Migros Hiking Sounds ♦ Blues@the lake Moubra ♦ Fête de la Gruyère ♦ Tour Des Stations ♦ Le temps du Cornalin ♦ Les Caves ouvertes ♦ **Et bien plus encore!**

### 2 bureaux d'accueil et d'information

à Crans et Montana

### Edition de brochures, flyers et plans de station

en 4 langues (français, allemand, anglais, italien)

### Site internet

### Application mobile

### Médias sociaux

# CONCRÈTEMENT ÇA CHANGE QUOI ?

## POUR LES HÔTES

La taxe de séjour par nuitée passe de 3 CHF à **5 CHF**.

## POUR LES PROPRIÉTAIRES DE RÉSIDENCE SECONDAIRE

LOGEMENT	UPM	FORFAIT / AN *	
		ACTUEL	FUTUR
- de 3 pièces	2	300.-	<b>500.-</b>
3 pièces	3	450.-	<b>750.-</b>
4 pièces	4	600.-	<b>1'000.-</b>
5 pièces	5	750.-	<b>1'250.-</b>
6 pièces et +	6	900.-	<b>1'500.-</b>

\* Sur la base de 50 nuitées par année à **5 CHF** (250 CHF) multipliés par unité par ménage (UPM).

Tarifs détaillés sur [taxesejour.cransmontana.ch](http://taxesejour.cransmontana.ch)

+ DE TAXE DE SÉJOUR



+ DE PRESTATIONS  
+ D'ATTRACTIVITÉ



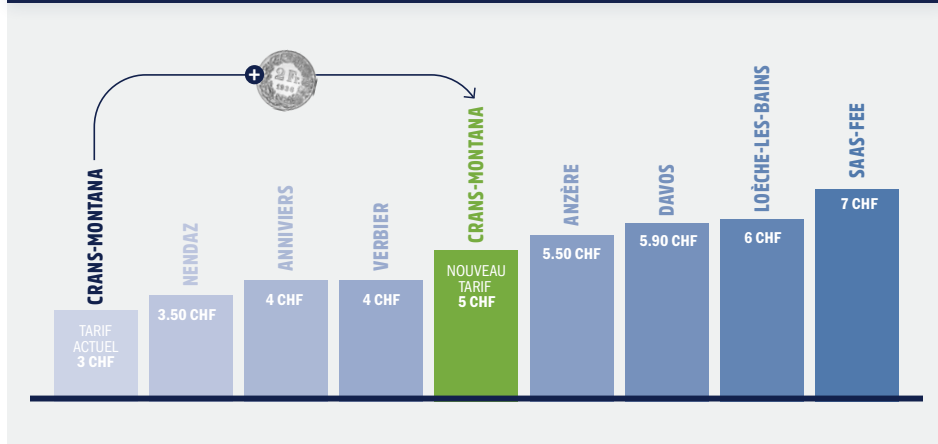
- DE CHARGES SUR  
LES COMMUNES

## ORGANES DE SURVEILLANCE

Le règlement est homologué par le Conseil d'État du Canton du Valais. L'affectation de la taxe de séjour est contrôlée par les autorités cantonales compétentes, dans le respect de la loi sur le tourisme.

## COMPARAISON DES TARIFS

Tarifs adultes par nuitée en haute saison



Sources : <https://fr.comparis.ch/steuern/steuernvergleich/gebuehren/tourismusabgaben>  
Recherches sur les sites des destinations, octobre 2024



POUR EN  
SAVOIR PLUS

TAXESEJOUR.CRANSMONTANA.CH

